

# La Charte du Parc Princesse

---

15 FÉVRIER 2022



# Bienvenue aux nouveaux habitants du parc Princesse

---

La ville-parc du Vésinet est un Site Patrimonial Remarquable pour son site paysagé ainsi que son patrimoine architectural remarquables

Cette ville-parc a été conçue et dessinée par le Comte de Choulot vers 1860 et son dessin a peu changé depuis

Le Parc Princesse créé au XXI ème en est le prolongement naturel. Il s'insère dans un espace boisé de valeur et à proximité d'un monument exceptionnel

Il mérite l'attention de tous ses habitants pour conserver la beauté du lieu et maximiser le bien vivre ensemble.

Cette charte rappelle les règles simples de bon voisinage que les habitants auront à cœur de mettre en œuvre.

# Description du Parc

---

Au nord du parc se trouve l'hôpital du Vésinet, principalement dédié à la rééducation. Il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques

La trentaine d'immeubles ont été construits dans le Sud du parc en conservant un maximum d'arbres dont certains sont centenaires

Au nord-ouest une partie boisée est laissée dans un état semi sauvage et accueille de nombreux jeux d'enfants

Une "serpentine" parcourt tout le Parc afin de permettre la circulation piétonne et vélo

Un lac et une petite rivière ont été créés à l'image du Vésinet

A part les accès aux immeubles, il n'y a pas de circulation motorisée dans le Parc

# Plan du Parc Princesse

---

À insérer



# Le bon voisinage : le respect

---

Le **respect** est à la base de la vie quotidienne harmonieuse.

Il se traduira par des règles simples

- Rester courtois avec tous les habitants du Parc
- En cas de difficulté chercher la concertation et l'apaisement
- Ne pas salir ou abîmer les parties communes
- Ne rien jeter par les fenêtres, ne pas secouer tapis, balais et paillasons
- Ne pas étendre son linge de façon visible sur sa terrasse ou balcon
- N'installer ni canisses ni encombrants

Tout cela contribuera à la beauté du site



# Le bon voisinage : le bruit

---

Le **bruit** est souvent source de conflit.

Il ne faut pas oublier que votre sol est le plafond de votre voisin et que les bruits extérieurs se propagent loin

Le comportement suivant permet de limiter beaucoup ces nuisances :

- Contrôler les niveaux de radios, télévision, chaînes stéréo et instruments de musique
- Eliminer les travaux bruyants de bricolage tardifs ou matinaux
- Faire attention aux claquements de portes et aux éclats de voix


# Le bon voisinage : voitures, vélos, animaux

---

## En **voiture** ou **vélo**

- Circuler lentement afin d'éviter tout accident, même en vélo
- N'utiliser son avertisseur qu'en cas d'urgence
- Ne pas stationner sur les trottoirs ou de façon à obstruer la circulation

## Les **animaux**

- Ils sont tolérés dans le cadre de lois en vigueur mais ne doivent occasionner aucune gêne aux autres
  - Si vous avez un chien, tenez le en laisse en permanence et ne le laissez pas seul trop longtemps
  - Ramassez les déjections qu'il peut laisser sur les voies et les pelouses
- 

# Le bon voisinage : la propreté

---

La **propreté** est un élément essentiel pour que chacun se sente bien

Pour cela :

- Ne rien laisser dans les escaliers, les couloirs et autres parties communes
- Ne rien jeter sur les pelouses et la serpentine
- Déposer ses ordures dans les locaux prévus à cet effet
- Respecter le personnel d'entretien et lui faciliter la vie
- Pour les fumeurs, jeter ses mégots dans un cendrier



# Le Vésinet : son histoire, sa qualité de vie

---

L'**histoire du Vésinet** est riche : vous trouverez beaucoup d'information sur les sites suivant :

- Société d'initiatives et de défense du site du Vésinet : <https://sidslevesinet.fr/decouvrir/>
- Société d'histoire du Vésinet : <http://histoire-vesinet.org/>

Par ailleurs, la ville du Vésinet est très attachée à **qualité du cadre de vie** de ses habitants.

Elle a donc pris des arrêtés municipaux qu'il est conseillé de consulter :

- [Espaces verts - Le Vésinet \(levesinet.fr\)](#)
- [Cadre de vie et bonnes règles à suivre - Le Vésinet \(levesinet.fr\)](#)

# Numéros utiles

---

**Hotel de ville** : 60 boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet, 01 30 15 47 00

site : <https://www.levesinet.fr/>

**Pompiers : 18** ou 01 47 49 18 18

**Samu : 15** ou 01 30 84 96 00

**Police nationale : 17** 31 bd Carnot, 78110 Le Vésinet, 01 30 15 76 60

**Police Municipale :** 17, rue Thiers, 78110 Le Vésinet, 01 39 76 80 95

**Appel d'urgence européen : 112**

**Pharmacie de garde : 3237**

# Transports (à compléter)

---

**RER A**

**Bus**

Taxis

